

# COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 12 JUILLET 2016

**Présents** : Mrs. VACHETTA, BOULORD, CHAMBARD, PINEAU, SEGHIER.

**Excusés** : Mme STAËS, Mrs. BOYER, BONO, COBAN, MARTIN, REPELLIN, ROBIN.

## Renouvellement des dossiers licences arbitres



Nous rappelons à tous les Clubs, qu'ils ont jusqu'au 15 Juillet 2016 pour **enregistrer(\*)** les licences de leurs Arbitres sur foot club, couvrant ainsi leurs Clubs au Statut de l'arbitrage. Passée cette date du 15 Juillet 2016, vos Arbitres deviendront INDEPENDANTS pour la saison 2016-2017.

Pour information : Tous les dossiers médicaux établis à compter du 1er avril 2016 sont valables pour la saison 2016-2017.

\* L'enregistrement des licences arbitres par les clubs se fait même si les dossiers médicaux ne sont pas commencés ou terminés.

\* L'important c'est l'enregistrement **avant le 15 Juillet**.

## ENTENTES

N°1 : U15 : AS GRESIVAUDAN / CA GONCELIN  
Entente gérée par GRESIVAUDAN

N°2 : U17 : CA GONCELIN / AS GRESIVAUDAN  
Entente gérée par GONCELIN

N°3 : U13 : CHABONS / OYEU  
Entente gérée par CHABONS

N°4 : U10/U11 : CHABONS / OYEU  
Entente gérée par CHABONS

Courrier de St Alban de Roche : concernant votre demande d'entente avec Domarin. La CR demande aux deux clubs de lui faire parvenir les documents officiels pour les deux catégories. L'inscription sera alors transmise à la commission sportive.

LE PRESIDENT  
Jean Marc BOULORD

SECRETAIRE  
Jean CHAMBARD